

**INTERVENTION  
DE S.E.M ABDOU SALAM DIALLO,  
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

\*\*\*\*\* \_\_\_\_\_ \*\*\*\*\* \_\_\_\_\_ \*\*\*\*\*

**A LA 34<sup>EME</sup> SESSION DU COMITE DE L'INFORMATION**

\*\*\*\*\* \_\_\_\_\_ \*\*\*\*\* \_\_\_\_\_ \*\*\*\*\*

**NEW YORK, LE 23 AVRIL 2012**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

Je me réjouis de vous voir présider, pour la seconde année, consécutive, avec autant de compétence que d'engagement, les travaux de cette trente-quatrième session (34<sup>ème</sup>) du Comité de l'information.

Qu'il me soit également permis de préciser que le Sénégal souscrit entièrement à la déclaration faite par l'Algérie, au nom du G77 et la Chine.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation a pris connaissance, avec un intérêt tout particulier, des Rapports du Secrétaire Général sur les activités du Département de l'information publique.

Il est vrai que, de nos jours, l'information et les communications concourent à rapprocher les nations et les peuples, à rétrécir le temps et l'espace et contribuent ainsi, fondamentalement, à la promotion et à la réalisation des nobles idéaux que promeut notre Organisation universelle pour l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Elles doivent, par conséquent, figurer parmi ses priorités les plus élevées.

Voilà pourquoi, ma délégation apprécie, à sa juste valeur, l'amélioration continue de l'efficacité des services d'information des

Nations Unies ainsi que l'extension de leur portée, pour donner corps aux besoins pressants des populations à travers le monde, en particulier dans les pays en développement.

A cet égard, il est plus que jamais indispensable que la radio, la télévision et la presse écrite occupent une part privilégiée dans ces services pour une répartition plus juste et équitable des mouvements d'information. Celle-ci aura le mérite de corriger les déséquilibres de plus en plus inquiétants et les différences structurelles créées dans ce secteur particulièrement vital.

Dans le même esprit, ma délégation reconnaît l'engagement résolu du Département de l'information publique d'utiliser également les possibilités offertes par l'Internet et les nouveaux supports médiatiques.

Ces nouveaux supports rendent plus rapide la diffusion de l'information mais, paradoxalement, celle-ci devient massive, envahissante, parcellaire, volontairement orientée et, en définitive, difficile à mettre en cohérence parce que régulièrement renouvelée.

N'a-t-on pas dit que la vitesse était une alliée ambiguë ?

En tout état de cause, il conviendrait de soutenir davantage les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, pour atténuer le fossé numérique qui existe entre le Nord et le Sud dans ce domaine.

Il faudrait, en outre, continuer à mettre l'accent sur les besoins prioritaires de l'Afrique en l'aidant notamment à formuler des politiques d'information efficaces en vue d'éradiquer les grands fléaux qui l'assaillent.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais saisir l'occasion de la présente session pour lancer un appel aux Etats hôtes de veiller à la sécurité des Centres d'information des Nations Unies et, au besoin, de leur apporter l'assistance nécessaire pour le bon déroulement de leur mission.

Pour sa part, le Gouvernement du Sénégal est conscient de sa responsabilité à ce sujet, après avoir gracieusement mis à la disposition du Centre de Dakar des locaux fonctionnels.

En effet, les Centres d'information sont indubitablement des relais incontournables du Département de l'information publique dans leur lieu d'emplacement.

Ils le sont d'abord par les nombreuses campagnes qu'ils mettent en œuvre dans bien des domaines de l'activité onusienne, mais ils le sont aussi par la qualité de leurs communications et les résultats probants obtenus dans l'utilisation des langues locales.

A cet égard, il convient de souligner avec quel admirable esprit d'innovation ils diffusent le message des Nations Unies et renseignent

sur ses activités et ses priorités d'action, et avec quelle aptitude ils parlent aux populations locales des Nations Unies dans leur propre langue.

Vous percevez, par-là, toute la dimension et l'importance que ma délégation accorde au multilinguisme qui doit continuer de demeurer un objectif primordial des activités des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes de son Assemblée générale.

Ma délégation se félicite, par ailleurs, de la contribution remarquable du Département de l'information publique dans la définition et la formulation des stratégies de communication destinées à mieux faire connaître les nouvelles activités de maintien de la paix ainsi que ses multiples facettes.

Elle est tout aussi heureuse de constater la mise en œuvre continue du programme spécial d'information sur la question de Palestine, à l'effet de promouvoir l'exercice des droits inaliénables et imprescriptibles du peuple palestinien.

Pour conclure, je souhaiterais rendre un vibrant hommage à la grande famille des professionnels de l'Information et de la Communication pour leur contribution inestimable, sans laquelle les activités de l'Organisation des Nations Unies ne seraient pas autant connues.

Je vous remercie de votre aimable attention.